

CISION® Politique sur la dénonciation

Adoptée le 1er janvier 2022.

Si vous savez que quelque chose ne va pas, faites-le nous savoir.

Cision s'engage à respecter l'équité et l'intégrité selon les normes les plus élevées. Nous ne tolérons aucune forme d'inconduite au cours de nos opérations commerciales, car cela met en danger notre intégrité, notre réputation et nos activités.

Si vous travaillez avec Cision, vous pouvez nous aider en signalant toute violation réelle ou potentielle de la loi ou de comportements contraires à l'éthique, ou, si nous vous le demandons, en participant à une enquête.



Dénoncez!

- Votre plainte restera confidentielle
- Assurez-vous que vous avez tous les faits dont vous avez besoin pour prouver votre déclaration : cela aidera l'enquête
- Vous serez protégé contre les représailles



Que couvre cette politique?

- **Partie 1 - Déposer une plainte et témoigner**
Apprenez comment déposer une plainte ou quoi faire lorsque vous participez à une enquête
- **Partie 2 - Comment nous gérons les enquêtes**
Plus de détails sur les processus et les règles que nous avons mis en place pour mener des enquêtes justes et approfondies

Commençons! →

Partie 1

Déposer une plainte et témoigner

Vous pouvez faire partie d'une enquête en tant que :

plaignant, lorsque vous déposez une plainte

participant, lorsque nous vous demandons de donner des informations ou de prendre part à une enquête en cours sur une plainte (cela comprend les employés qui font l'objet d'une enquête)



Ce que nous attendons :

Plaignant

- Soumettez votre plainte par écrit, si possible : c'est la meilleure façon d'éviter les malentendus
- Assurez-vous d'avoir des preuves : concentrez-vous sur les faits, pas sur la spéculation, et soyez aussi précis que possible
- Soyez franc et partagez toutes les informations que vous avez dans votre plainte et tout suivi

Participant

- Vous devez coopérer pleinement avec la personne-ressource de l'entreprise, l'avocat et l'équipe d'enquête et aider à l'enquête



Notre promesse

Vous et votre carrière êtes en sécurité

- Nous protégeons contre les représailles les plaignants et les participants qui divulguent des informations liées à une plainte de bonne foi.

Nous protégeons le caractère confidentiel

- Si vous demandez la confidentialité, nous honorerons votre demande si cela peut être raisonnablement fait sans enfreindre la loi ou nuire à l'enquête.
- Si votre nom devient visible (par exemple, dans votre adresse courriel), nous le garderons confidentiel.



Méfiez-vous!

Dans certaines circonstances exceptionnelles, nous ne pouvons pas garantir une confidentialité totale.

Par exemple, lorsque :

- il est **impossible de procéder ou d'enquêter correctement** sur l'affaire sans connaître votre identité
- garder votre identité anonyme est une **violation de la loi** ou **nuit à l'enquête**
- votre identité peut être connue pour **des raisons hors de notre contrôle**
- vous **divulgez** vous-même votre identité **à quelqu'un qui n'est pas** la personne-ressource de l'entreprise, les membres du comité de vérification ou les membres de l'équipe d'enquête.

Si vous êtes complice des affaires qui font l'objet d'une plainte ou d'une enquête, **vous n'avez pas droit à l'immunité et à la protection contre les représailles.**

Cependant, **se manifester peut aider à atténuer les mesures disciplinaires potentielles contre vous** (selon la gravité et la nature de la plainte).

Si votre plainte ou votre témoignage est intentionnellement faux, vous pourriez faire l'objet de mesures disciplinaires.

Si vous êtes un participant, vous ne devez discuter d'aucun aspect de l'enquête ou de votre témoignage avec :

- des personnes qui ne sont pas liées à l'enquête
- le plaignant, si vous connaissez son identité.

Comment déposer une plainte

Il existe 2 canaux internes pour vous permettre de déposer une plainte :

En outre, diverses entités étatiques et fédérales offrent également des protections aux dénonciateurs et des canaux de signalement. Vous pouvez faire des recherches en ligne pour voir si votre plainte doit être déposée auprès de l'une de ces entités.

Personne-ressource de l'entreprise

- Il s'agit généralement du président de notre comité de vérification

Ligne directe de dénonciation anonyme 24 heures sur 24, 7 jours sur 7

- Cette ligne directe est gérée par un tiers indépendant
- On vous demandera de confirmer que vous êtes un employé de Cision, mais ne vous identifiera pas
- L'agent recevra votre plainte et la transmettra de manière anonyme à la personne-ressource de l'entreprise, qui décidera de la façon de la traiter
- Il vous donnera un numéro d'identification afin que vous puissiez vérifier l'état de votre plainte
- Il vous fera parvenir la réponse du Comité de vérification



Personnes-ressources

Personne-ressource de l'entreprise

Par écrit

Poste : Attn : Service juridique 1785 Greensboro Station, 8th Floor McLean, VA 22102.

Courriel : whistleblower@cision.com

Par téléphone

866-459-2593

En personne

Ligne directe de dénonciation anonyme

Notre ligne directe est gérée par Issuer Direct. Veuillez utiliser l'identifiant de l'entreprise « CISN »

- **États-Unis et Canada :** 800-916-7037
- **Royaume-Uni :** 800-652-3673
- **Suède :** 020-793-030
- **Allemagne :** 800-180-2137
- **Italie :** 800-799-622
- **France :** 080-091-4677
- **Brésil :** 800-891-6705
- **Chine :** 400-120-0690
- **Japon :** 053-112-2792



Remarque!

Vous pouvez utiliser la ligne directe si vous pensez que votre plainte est mieux traitée de manière anonyme, mais **il est moins probable que nous commençons une enquête en réponse à une plainte anonyme.**

Cela s'est produit parce qu'il est plus difficile d'interroger des plaignants anonymes et d'évaluer la crédibilité de leurs plaintes.

Quand déposer une plainte

Veillez signaler les problèmes dès **que vous en avez** connaissance et que vous avez **suffisamment de détails et de faits** pour expliquer la situation.



Types de problèmes

- Violations réelles ou potentielles de la loi, de la réglementation ou des dispositions du code d'éthique de Cision
- Fraude ou erreur délibérée dans la préparation, l'évaluation, l'examen ou la vérification de l'un ou l'autre des états financiers de Cision
- Fraude ou erreur délibérée dans l'enregistrement ou la tenue des dossiers financiers de Cision
- Lacunes ou non-conformité aux contrôles comptables internes de Cision
- Fausses déclarations à ou par un cadre de la Société ou un comptable concernant une question contenue dans les dossiers financiers, les rapports financiers ou les rapports de vérification de Cision
- Écart par rapport à la déclaration complète et équitable de la situation financière de Cision



À ÉVITER

Ne menez pas votre propre enquête. Vous n'avez pas le droit de participer à des activités d'enquête, sauf si nous vous le demandons.

N'essayez pas d'obtenir des preuves relatives à une plainte si vous n'avez pas le droit d'accès. Un accès inapproprié peut en soi être une activité illégale ou inappropriée et elle peut entraîner des mesures disciplinaires.

Ce qu'il faut inclure dans votre plainte

Donnez autant de détails factuels que possible, y compris :

- l'événement, l'affaire ou le problème allégué qui a causé la plainte
- le nom de chaque personne impliquée
- la date et le lieu approximatifs de chaque événement mentionné dans la plainte
- toute information, documentation ou autre preuve supplémentaire disponible à l'appui de la plainte



Votre collaboration est cruciale!

- Nous n'enquêterons **pas sur les** plaintes contenant des **actes répréhensibles** non spécifiés ou des allégations générales **non étayées par des preuves**.
- Si vous fournissez des **informations vagues ou insuffisantes**, nous ne serons pas en mesure d'évaluer la nature, l'étendue et l'urgence de la situation.
- **Si vous n'acceptez pas de** fournir d'autres informations relatives à la plainte ou d'être interrogé pendant l'enquête, **l'enquête peut s'arrêter, échouer ou ne pas se produire du tout**.

Enfin et surtout...

Si vous souhaitez obtenir une réponse à votre plainte, assurez-vous de **la** demander et **de fournir vos coordonnées**.

Partie 2

Comment nous gérons les enquêtes

Une enquête est un processus neutre d'établissement des faits

- Notre décision d'enquêter sur une plainte n'est pas une accusation contre qui que ce soit.

Nous ne tolérons pas les représailles

- Personne chez Cision n'est autorisé à décharger, rétrograder, suspendre, menacer, harceler ou discriminer de quelque manière que ce soit contre un dénonciateur ou un témoin.
- Initier ou encourager des représailles est une violation grave des politiques de Cision et, dans certaines circonstances, de la loi fédérale ou locale.

